

25-09-04 Administration Générale – Intercommunalité

Convention avec Saint-Etienne Métropole – Engagement de constitution de servitude de canalisation

Monsieur le Maire expose :

Saint-Etienne Métropole va construire un nouveau réseau d'assainissement le long du Furan jusqu'au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) sur les communes de l'Etrat et de Saint-Priest en Jarez afin de pallier la problématique d'inondation du secteur et du CHU. L'aménagement des berges sera également effectué.

Cet ouvrage nécessite de passer sous la parcelle AB199, zone du Charpenet. Saint-Etienne Métropole dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement, doit réaliser des travaux sur propriété privée. Préalablement à toute intervention, l'autorisation des propriétaires ou de leur(s) représentant(s) est requise.

Par ailleurs, à l'issue des travaux, une convention de servitude sera établie entre les parties afin de matérialiser la présence des ouvrages et les droits et obligations des parties. Cette servitude sera réitérée par acte authentique.

Ces travaux sont prévus au 4^{ème} trimestre 2026 pour une durée d'environ 12 mois. La présente convention est consentie, à titre gratuit par les propriétaires à Saint-Etienne Métropole.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention d'engagement de constitution de servitude de canalisation avec Saint-Etienne Métropole ainsi que l'autorisation de réaliser les travaux et de m'autoriser à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide approuver la convention d'engagement de constitution de servitude de canalisation avec Saint-Etienne Métropole ainsi que l'autorisation de réaliser les travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 9 septembre 2025**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 8 septembre 2025

25-09-04 Administration Générale – Intercommunalité

Convention avec Saint-Etienne Métropole – Engagement de constitution de servitude de canalisation

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 18 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. BOUGAULT
M. ZAVROSA à M. MOUNIER
Mme CONVERT à Mme BISACCIA
M. TALIA à M. DI PAOLO
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :